SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020 À 17 H SUR LA PLATEFORME ZOOM EN RAISON DES RÈGLES SANITAIRES RELIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller

ABSENTS : Bruno Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution: Prolongation de l'Entente relative au statut des inspecteurs MRC
4. Résolution: Demande d'élimination du montant maximum dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - MRC-MCC
5. Période de questions portant sur les points 3 et 4 uniquement
6. Clôture de la séance

---

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

L'assemblée est ouverte à 17 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1612 -20

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est **proposé** par Benoit Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1613-20

3. <u>PROLONGATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU STATUT DES INSPECTEURS MRC</u>

ATTENDU QUE l'entente inter-municipale relative au statut des inspecteurs arrivera à échéance le 31 décembre 2020;

Il est **proposé** par Gilles Godbout, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de prolonger de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 mars 2021, l'entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs.

4. <u>DEMANDE D'ÉLIMINATION DU MONTANT MAXIMUM DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE – MRC - MCC</u>

Ce point sera traité lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES POINTS 3 ET 4 UNIQUEMENT</u>

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1614-20

6. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17 h 10.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	DEBBIE DESLAURIERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».